

**Séance du Conseil de Ville  
du 28 avril 2014 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 16 / 2014**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 15 du 31 mars 2014
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Yvan Atienza Saïdi
  - M. Angelo Venturella et ses enfants Vincenzo et Léa Venturella
6. Développement de l'interpellation 3.02/14 - "Développement de la Ville", PCSI, M. Patrick Chapuis
7. Développement de la motion interne 5.02/14 - "Une meilleure présentation des messages du Conseil communal au Conseil de Ville", PLR, M. Christophe Günter
8. Réponse au postulat 4.07/13 - "A quand un prix famille pour les piscines", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
9. Réponse à la motion 5.15/13 - "Des passages piétons accessibles à tous", PS, Mme Murielle Macchi
10. Réponse à la question écrite 2.01/14 - "Conséquences pour les finances de la Ville en cas d'acceptation de l'initiative UDC pour l'imposition à la source des frontaliers", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Réponse à la question écrite 2.02/14 - "Attractivité fiscale et possibilités de développement pour la Ville", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**M. Pierre Chételat**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la suite du décès de M. Rémy Gyger, époux de Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale, il invite l'assemblée à observer une minute de silence et excuse l'absence de cette dernière, remplacée par la soussignée, Mme Pascale Hofer assurant l'enregistrement des débats.

A la demande de Mme Murielle Macchi, M. Chételat soumet à l'approbation du Conseil de Ville le report à la prochaine séance du point 9 relatif à la réponse à la motion 5.15/13 - "Des passages piétons accessibles à tous".

**DECISION** : le report du point 9 relatif à la réponse à la motion 5.15/13 - "Des passages piétons accessibles à tous", PS, Mme Murielle Macchi, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 2. APPEL

### **Conseil de Ville**

39 membres sont présents.

M. Pierre **Chételat**, président, M. Renaud **Ludwig**, 2<sup>ème</sup> vice-président, MM. Jude **Schindelholz** et Olivier **Montavon**, scrutateurs, Mme Marie-Claire **Grimm**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Anne **Froidevaux**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Emilie **Schindelholz Aeschbacher**, Pierre-Alain **Voisard**.

### Sont excusés et remplacés

M. Pierre Berthold est remplacé par M. Didier **Schaller**

M. Alain Beuret est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Mme Karen Hulmann est remplacée par M. Afrim **Ramnabaja**

Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Laurent **Michel**

Mme Christel Lovis est remplacée par M. Thierry **Kamber**  
 M. Marc Ribeaud est remplacé par Mme Mansouratou **Sokpolie**  
 Mme Jeanne Beuret est remplacée par M. Sébastien **Grun**

Sont excusés

Mme, M., Paola Stanic, Alain Steger, Mehmet Suvat.

**Conseil communal**

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 Mme Pascale **Hofer**  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 15 DU 31 MARS 2014**

Le procès-verbal no 15 du 31 mars 2014 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Christophe Günter**, PLR, informe avoir été accosté, sur le parking du Gros-Pré, par des enfants de la communauté des Gens du voyage qui lui ont proposé leur aide pour évacuer ses déchets. Sans douter de leurs bonnes intentions, M. Günter dit s'être senti peu rassuré, certainement comme d'autres citoyens, selon lui. Ces enfants lui ayant réclamé une pièce de monnaie, M. Günter demande au Conseil communal s'il a connaissance de ces faits et ce qu'il compte entreprendre pour garantir l'accès des habitants au point de collecte des déchets.

**M. Pierre Kohler**, maire, relève que M. Günter n'a subi aucune agression ni vol par cette communauté, rappelant la tolérance dont fait preuve l'Exécutif quant à l'accueil des Gens du voyage sur le territoire delémontain, qui ne prévoit, pour l'instant, aucune mesure particulière.

**M. Christophe Günter** est satisfait.

**Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher**, CS•POP•Verts, souhaite savoir si le Conseil communal a entamé des démarches auprès du Canton, à la suite de la proposition de son groupe d'envisager une structure d'accueil de la petite enfance dans le bâtiment que quittera l'Ecole de culture générale.

**Mme Esther Gelso** donne lecture de la réponse négative du Canton, qui précise que le bâtiment en question, à l'heure actuelle, est destiné à accueillir plusieurs unités administratives, l'éventualité de céder tout ou partie du site n'ayant par ailleurs jamais été envisagée.

**Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher** n'est pas satisfaite.

**M. Grégoire Monin**, PS, revenant sur l'unité d'accueil pour écoliers de Jean-Prévôt, demande si les barrières Vauban, installées provisoirement depuis l'ouverture de la structure il y a deux ans pour clôturer la cour, seront remplacées par une barrière plus esthétique.

**Mme Françoise Collarin** indique qu'après discussion avec le propriétaire, une nouvelle barrière sera installée prochainement pour fermer la cour.

**M. Grégoire Monin** est satisfait.

**5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Pierre Kohler**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de**

- M. Yvan Atienza Saïdi
- M. Angelo Venturella et ses enfants Vincenzo et Léa Venturella

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

**6. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/14 - "DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE", PCSI, M. PATRICK CHAPUIS**

**M. Patrick Chapuis**, PCSI, relevant les référendums lancés récemment contre les décisions du Conseil communal en faveur de la ville et respectant les choix populaires, estime indispensable d'accorder une attention particulière au développement de Delémont de même qu'à ses finances. S'il est favorable aux récentes réalisations et conscient des efforts consentis par la Commune, le groupe PCSI met en exergue les coûts de fonctionnement qu'ils génèrent et souhaite que les prestations à la population puissent se développer et perdurer. Il souhaite également, vu la conjoncture actuelle, la bonne marche du tissu économique régional et les taux d'intérêt très bas, préparer l'avenir pour la jeunesse en lui offrant des conditions adéquates pour résider à Delémont ou s'y établir. Une fiscalité attractive et compétitive est conditionnée par la réalisation de nouveaux lotissements destinés à l'habitat individuel, selon M. Chapuis, qui estime irresponsable d'offrir de nouvelles prestations sans se soucier de leur financement et qui craint que le déficit communal s'accroisse faute de terrains à bâtir. Selon lui, les villages voisins ont compris cet enjeu, vu les nouvelles zones à bâtir très concurrentielles en cours de réalisation, qui pourraient priver Delémont de l'augmentation de la population visée. Par ailleurs, les citoyens de ces villages bénéficient des infrastructures de la ville, à moindre coût.

**M. Pierre Kohler**, maire, souligne que le Conseil communal est conscient des difficultés auxquelles il doit faire face à la suite du refus populaire concernant le projet du Creux-de-la-Terre. Respectant le verdict populaire, M. Kohler met en exergue les quatre années d'étude de ce dossier, qui infirment l'interpellation prétendant que le projet a été mené avec précipitation. M. Kohler rappelle les objectifs fixés par le Conseil communal en début de législature, notamment les investissements, qui permettent d'offrir à la population de nouvelles prestations aux niveaux culturel, sportif ou social, entre autres, mais dont le financement est assuré par des rentrées fiscales, auxquelles les nouveaux habitants contribuent. Ainsi, le Conseil communal proposera de nouvelles zones à bâtir à l'intérieur de la ville, répondant par là même à l'un des objectifs de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. En l'occurrence, s'agissant des parcelles nos 436 et 437, situées à la rue Auguste-Quiquerez, la Ville a convaincu les investisseurs d'y prévoir plus de logements que prévu initialement. D'autre part, un changement de zone est en cours d'étude à côté de l'usine Schäublin en vue de la construction d'appartements. Parallèlement, le Conseil communal s'attèle au développement du secteur sud de la Gare, par la rénovation ou la réhabilitation de friches industrielles.

Revenant sur l'agrandissement des zones à bâtir des villages voisins, M. Kohler se dit très déçu par la Chambre jurassienne d'agriculture qui s'était opposée au projet du Creux-de-la-Terre mais qui n'a pas combattu les extensions de zones prévues à Courrendlin, Courtételle et Courroux, autant gourmandes en terres agricoles que le projet delémontain, lequel aurait permis de regrouper des habitants plutôt que de les disperser, occasionnant des frais en matière d'infrastructures ou de transports publics, notamment. Toutefois, Delémont fait partie de l'agglomération, qui devra être gérée par l'intermédiaire de son Plan directeur intercommunal, l'idée étant de développer non seulement Delémont mais bien l'ensemble des communes voisines. Par ailleurs, un projet de fusion est également en cours, qui permettrait d'accroître la population pour faire face aux différents investissements à venir en matière d'écoles ou de crèches, dont les projets ne peuvent pas tous être concrétisés faute de moyens financiers suffisants. Quant aux taux d'intérêts, M. Kohler rappelle la politique du Conseil communal qui vise à emprunter sur 10 ou 15 ans à des taux fixes, plutôt que sur des périodes courtes durant lesquelles les taux pourraient fortement augmenter.

S'agissant des investissements, M. Kohler informe qu'ils s'élèveront à quelque 5 millions de francs par année, ce qui impliquera une nouvelle planification des projets et, de fait, un frein au développement qui se produit depuis cinq ans. Par ailleurs, il met en exergue la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui n'autorisera plus, dès le 1<sup>er</sup> mai 2014, les communes à accroître leurs zones à bâtir sans compensation, tant que le Plan directeur cantonal n'aura pas été modifié. En ce qui concerne les prestations, le Conseil communal n'entend pas opposer les projets en cours mais poursuivre le développement de la Ville, la priorité pour accueillir de nouveaux habitants étant donnée aux appartements ou logements en PPE, par exemple. Pour accroître les rentrées financières, même si la Confédération révisé la fiscalité des entreprises, qui pourrait provoquer des pertes pour les communes et le Canton, le Conseil communal poursuivra ses démarches auprès des entreprises pour qu'elles s'implantent à Delémont, à la Communance ou à la ZARD. Finalement, un sondage a révélé que quelques propriétaires de parcelles de plus de 1'200 m<sup>2</sup> accepteraient de scinder leur terrain de manière à accueillir une seconde habitation.

**M. Patrick Chapuis**, PCSI, est satisfait.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, estime opportun d'entreprendre une réflexion garantissant un développement urbain cohérent, considérant l'opposition de certains citoyens à l'utilisation de terres agricoles pour l'extension de zones à bâtir. Dans l'optique d'accueillir de nouveaux habitants sans étendre le périmètre de la ville, tenant compte d'une utilisation optimale des sols, de la mobilité, de la qualité de vie et de l'accès aux services, M. Rebetez propose d'autres pistes à étudier, par exemple l'utilisation de zones viabilisées à l'ouest de la ville avec un indice de densité optimal sans altérer la qualité de vie, tout projet étant bloqué en raison d'une antenne Swisscom. A son sens, la densification des secteurs déjà construits doit être étudiée, comme l'ont réalisé d'autres localités suisses et européennes. Le modèle appliqué, soutenu par Patrimoine Suisse, offre une augmentation de la population sur une surface bâtie, sans nuire à la qualité de vie des résidents. Quant aux friches industrielles, M. Rebetez s'interroge sur le site de VonRoll et demande si des négociations ou des discussions ont déjà eu lieu avec les propriétaires des terrains, qui pourraient accueillir des industries ou des résidences. Finalement, M. Rebetez suggère d'étudier la possibilité de prévoir des parkings souterrains, même à proximité des rivières, pour libérer des surfaces à l'intérieur du périmètre de la ville. M. Rebetez est persuadé que d'autres solutions que la création de nouvelles zones à bâtir existent et invite à ne plus véhiculer de message fataliste suite au refus du Creux-de-la-Terre, étant d'avis que la Ville ne devra pas renoncer à des projets susceptibles d'attirer de nouveaux habitants. Favorable au développement de la culture et des crèches, entre autres, et mettant en évidence l'importance de la qualité de vie à Delémont, M. Rebetez invite à trouver des solutions pour la garantir et l'accroître, et éviter de la sacrifier en faveur d'une baisse fiscale.

**7. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.02/14 - "UNE MEILLEURE PRÉSENTATION DES MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL DE VILLE", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER**

**M. Christophe Günter**, PLR, revenant sur l'art. 44 du ROCM stipulant que les objets transmis au Conseil de Ville sont soumis au préalable aux commissions concernées, rappelle le rôle des commissaires de représenter et informer leur parti politique, les commissaires ayant souvent des connaissances spécifiques en lien avec le type de commission. M. Günter met en évidence l'importance de la position des commissions, dont le préavis dans les messages au Conseil de Ville relève d'une question d'organisation, les séances des commissions devant être planifiées suffisamment tôt, d'autant que les rencontres du Conseil de Ville sont connues en début d'année, de même que les dates de réception des dossiers. De l'avis de M. Günter, le refus de la motion donnerait un signe négatif à la légitimité et l'utilité d'une commission, raison pour laquelle il invite le Conseil de Ville à accepter sa motion, qui revient à respecter l'organisation communale en place.

**M. Pierre Chételat**, président, informe que le Bureau, dans sa majorité, accepte la motion, soulignant que son but ne vise pas à compliquer la procédure en place mais à accorder aux commissions le rôle qui leur revient. Ainsi, les groupes pourront prendre position sur la base de messages complets, faisant état des préavis des commissions. Dans le but d'un meilleur fonctionnement du Conseil de Ville, le Bureau recommande l'acceptation de cette motion interne.

**M. Sébastien Lapaire**, PS, est d'avis que cette motion met en évidence un dysfonctionnement des Autorités politiques delémontaines. Revenant sur l'interpellation débattue au point précédent, il estime que le Conseil de Ville a dû traiter plusieurs dossiers de façon très pressée, ce qui n'a pas permis d'utiliser les processus politiques habituels de manière harmonieuse. Il informe que cette manière de faire ne serait pas tolérée au Parlement jurassien et il invite le Conseil communal à prendre exemple sur le Gouvernement jurassien qui transmet systématiquement aux députés le sujet de ses conférences de presse, sous embargo, comme la Ville le pratique déjà pour le budget et les comptes. Par ailleurs, il estime anormal que le Conseil de Ville apprenne l'existence de certains projets par la presse, notamment le projet de multiplexe nécessitant un agrandissement du parking existant, sujet potentiellement sensible et non inscrit au plan des investissements. Revenant aux commissions communales, M. Lapaire souligne qu'elles préavisent parfois des objets alors que les membres du Conseil de Ville ont déjà reçu leur documentation. Lors du plénum, seul-e-s quelques conseiller-ère-s de ville disposent alors de la dernière version, parallèlement au fait que le Conseil communal abandonne souvent sa proposition initiale, les arrêtés modifiés en cours de séance n'étant d'ailleurs pas publiés sur internet. A ce sujet, M. Lapaire indique que les députés reçoivent un canevas présentant toutes les modifications prévues et à voter lors de la séance. M. Lapaire estime que les commissions communales doivent être utilisées, voire même valorisées.

En dernier lieu, M. Lapaire indique que son groupe, reconnaissant ce dysfonctionnement, n'est pas parvenu à une unanimité quant au vote sur la motion interne. Toutefois, il demande au Conseil communal de mieux anticiper ses dossiers, estimant par ailleurs que cette intervention ne résoudra pas le problème

décrit. Certains membres socialistes craignent en effet que cette règle soit trop rigide ou handicapante, en particulier pour certains dossiers urgents.

**M. Alphonse Poupon**, PS, président de la Commission des finances, relève que l'acceptation de cette motion interne générera des problèmes pratiques, en ce sens que les dates des séances de cet organe sont fixées tôt dans le mois, mais en priorité pour assurer la présence d'autant de membres que possible, ce qui a abouti en 2013 un taux de participation de 87.5 %. En outre, la Commission des finances siège réglementairement après toutes les autres commissions, ce qui réduit encore les dates possibles. Pour améliorer la situation actuelle, M. Poupon suggère qu'en cas de séance trop rapprochée de celle du Conseil de Ville, le secrétaire communique par courriel aux responsables de groupe les préavis de la commission. Ainsi, si le Bureau constate qu'un objet pose problème, il pourra le reporter à une prochaine séance du Conseil de Ville. Pour ces raisons, M. Poupon refusera cette motion interne.

**Mme Anne Froidevaux**, PDC-JDC, estime que l'essentiel est, pour les commissions, de pouvoir siéger et statuer sur les dossiers, ce qui est le cas, semble-t-il, vu que, dans les cas évoqués, les préavis toujours favorables des commissions ont été communiqués par oral ou par courriel avant la séance du Conseil de Ville. A son sens, en cas de préavis défavorable, l'objet pourrait être retiré de l'ordre du jour pour étude complémentaire. Soulignant que la procédure actuelle offre de la flexibilité et de la réactivité en fonction des dossiers, le groupe PDC-JDC se rallie à la proposition de M. Poupon, ce qui évite à cette commission de siéger plus tôt pour assurer que son préavis figure dans les messages. Le groupe refusera donc la motion interne.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, indique que son groupe n'est pas non plus parvenu à une position commune, même si une majorité s'est dégagée en faveur de la motion interne. Relevant l'importance du rôle des commissions, elle est elle aussi d'avis que les dossiers sont parfois traités trop rapidement par l'Exécutif et que le Conseil de Ville n'a pas toujours connaissance des projets en cours. En ce sens, la motion interne pourrait améliorer la situation qui prévaut, même si elle pourrait entraver l'organisation actuelle. Aussi, vu que les calendriers sont déjà fixés, Mme Rohner propose de prévoir l'entrée en vigueur de cette disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, rappelle l'art. 44 al. 2 du ROCM, qui stipule que tous les objets transmis au Conseil de Ville sont préalablement soumis aux commissions concernées. Toutefois, même si les dysfonctionnements constatés doivent être corrigés, il doute qu'il faille accepter cette intervention, qui devrait plutôt revêtir la forme du postulat pour inviter le Conseil communal à appliquer le ROCM.

**M. Christophe Günter**, PLR, s'étonne de la crainte de certains membres d'accepter cette motion interne, dont la disposition est déjà inscrite dans le ROCM. Quant aux séances des commissions, elles peuvent se calquer en début d'année sur le calendrier des rencontres du Conseil de Ville, auxquelles un grand nombre de conseillers participent. Quant à la remarque de Mme Froidevaux s'agissant des préavis des commissions souvent favorables, M. Günter craint qu'elle ne démotive les commissaires. Finalement, ne comprenant pas les arguments évoqués, il accepte une entrée en vigueur de la motion interne en 2015.

**M. Alphonse Poupon**, PS, met en évidence les suppléants prévus au Conseil de Ville, ce qui n'est pas le cas des commissions. Quant à la transformation de l'intervention, la forme du postulat interne n'existe pas.

**M. Pierre Chételat**, président, confirme que certains messages sont soumis au Conseil de Ville, en dépit d'un préavis défavorable d'une commission. De plus, un taux de participation à la Commission des finances plus faible mais au moins équivalent au quorum lui permettrait de siéger, d'autant que l'entrée en vigueur de la motion interne n'interviendrait qu'en 2015.

**DECISION** : la motion interne 5.02/14 - "Une meilleure présentation des messages du Conseil Communal au Conseil de Ville", PLR, M. Christophe Günter est refusée par 19 voix contre 12.

8. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/13 - "A QUAND UN PRIX FAMILLE POUR LES PISCINES", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON**

**M. Damien Chappuis** met en exergue les aménagements réalisés aux piscines, notamment en matière de sécurité, l'engagement de personnel ou des installations supplémentaires non négligeables (toboggan ou aménagements pour les personnes handicapées), qui ont provoqué une hausse des tarifs de 50 cts pour les enfants et les adultes. Toutefois, la venue de clowns, les jeux de la pataugeoire ou *Livres à l'eau* n'ont eu aucune répercussion sur les tarifs. D'autres aménagements sont prévus, notamment une buvette aux abords de la pataugeoire. De l'avis de M. Chappuis, ces réalisations justifient les prix d'entrée. M. Chappuis informe qu'une comparaison avec les tarifs des autres piscines a été réalisée, même si elle est parfois difficile en raison des installations qui diffèrent d'une infrastructure à l'autre. Relevant que certains prix d'entrée sont plus élevés ou inférieurs au tarif delémontain, M. Chappuis met en exergue la

politique du Conseil communal consistant à inciter les usagers à fréquenter très souvent les piscines et à acquérir un abonnement à la saison. Prenant en exemple un couple avec trois enfants, le coût d'un abonnement pour cette famille s'élève à Fr. 180.- pour quatre mois, correspondant à Fr. 9.- par personne et par mois. La fréquentation de la piscine deux fois par mois rentabilise l'abonnement. Le Conseil communal entend poursuivre la politique tarifaire de la Ville favorable aux familles et aux enfants plutôt que d'instaurer un tarif unique pour les adultes et les enfants.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, estime que le prix d'une entrée ne se calcule pas en fonction de la sécurité ou des aménagements en faveur des personnes handicapées, ces aspects devant être de toute manière pris en compte lors de l'ouverture d'une piscine. Estimant que la fréquentation de la piscine ne doit pas être un luxe pour les familles, il indique qu'au tarif actuel, l'entrée pour une famille avec trois enfants revient à Fr. 22.-, sans compter l'achat de boissons ou autres à la buvette. Il regrette que le Conseil communal ne saisisse pas l'opportunité de fixer un tarif plus abordable pour les familles, dont certaines ne sont pas à même de déboursier en une fois Fr. 180.- pour un abonnement.

9. **RÉPONSE À LA MOTION 5.15/13 - "DES PASSAGES PIÉTONS ACCESSIBLES À TOUS", PS, MME MURIELLE MACCHI**

Point reporté.

10. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/14 - "CONSÉQUENCES POUR LES FINANCES DE LA VILLE EN CAS D'ACCEPTATION DE L'INITIATIVE UDC POUR L'IMPOSITION À LA SOURCE DES FRONTALIERS", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION** : l'ouverture de la discussion est acceptée.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, regrette cette réponse brève, pensant que l'Exécutif aurait réalisé des simulations quant aux conséquences qu'engendrerait l'acceptation de l'initiative UDC visant l'imposition des frontaliers à la source. Il attend une évaluation de l'Exécutif à ce sujet pour Delémont.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/14 - "ATTRACTIVITÉ FISCALE ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA VILLE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, est partiellement satisfait.

12. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés :**

- **question écrite 2.06/14** - "Energie solaire et blocage de certaines consommations entre 11h00 et 12h15", PLR, M. Julien Crevoisier
- **question écrite 2.07/14** - "Utilisation de vélos en libre-service", PLR, M. Christophe Günter
- **question écrite 2.08/14** - "Site du futur Hôpital du Jura", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
- **postulat 4.02/14** - "Pour rendre la densification urbaine tolérable, il faut cultiver son balcon et son jardin", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.04/14** - "Protéger les "lanceurs d'alertes" qui dénoncent des conflits d'intérêt dans le cadre de leur activité de fonctionnaire et d'employé communal", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 20 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Pierre Chételat

Nadia Maggay

Delémont, le 5 mai 2014